

HOMOLOGATION
(Valable jusqu'au 19/12/2022)

De la loi n° 25-88 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le Dahir n° 1-89-29 du 22 Safer 1430 (18 février 2009) ;

De la loi n° 42-93 du 8 chaouab 1998 (19 décembre 1998) relative au contrôle et à l'organisation de commerce des produits pesticides à usage agricole ;

De la Dahir du 12 rabii II (12 décembre 1922) portant réglementation sur l'importation, le dédouane et l'usage des substances nuisibles modifié par les Dahir du 6 avril 1928, 4 novembre 1932 et 17 mars 1933 ;

De la Décret n° 2-99-05 du 18 moharrir 1420 (3 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;

De la Décret n° 2-01-1342 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) concernant la commercialisation des pesticides à usage agricole ;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole tenue le 27/02/2007, les 05-12/02/2009 et le 20/12/2012.

Nom commercial :	PYRICAL 480
Matière Active :	480 g/l Chlorpyrifos Ethyl
Formulation :	Concentrée émulsionnable
Classification toxicologique :	Tableau A
Numéro d'homologation :	E01-2-004
Détenteur du produit :	CALIMAROC 82, Rue Loudaya - La Villette, Casablanca
Fournisseur :	Arysta LifeScience

USAGES AUTORISÉS:

Usage		Dose PC	Max. Application	DAR (j)
Agrumes	Pou de Californie	150 cc/hl	-	45
Tomate	Noctuelles	150 cc/hl	-	21 ⁴ / ₆

Le directeur des services vétérinaires
Chargé de l'inspection
des Affaires de l'Office National
de Sécurité Sanitaire des Produits
Alimentaires
Dr. Mohamed BERRADA